

CAUE de l'Ariège

Un partenaire départemental de conseil et d'information, qui accompagne vos projets...



Conseil et information des collectivités...



Conseil et information des particuliers...



Pour un urbanisme durable en Ariège...

Numéro 9 - Mars 2016

TRAIT d'union

La lettre d'information du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ariège

Le CAUE, un outil au service des communes et des particuliers

Véritable soutien à la qualité architecturale, urbaine et paysagère, le CAUE est à la disposition des communes et des particuliers qui souhaitent construire, aménager ou valoriser leur cadre de vie. Il intervient en amont des projets dans un cadre d'aide à la décision et d'accompagnement. Organisme de proximité au service des territoires, son rôle est à la fois pédagogique et technique. Il guide ses interlocuteurs et les informe des contraintes législatives, financières et réglementaires. Tout en répondant aux questions, il oriente la réflexion vers le cadre plus global de la qualité architecturale, urbaine et environnementale du projet.



Karine Orus-Dulac

Présidente du CAUE de l'Ariège
Conseillère départementale du Canton de la Haute-Ariège

L'équipe des chargés d'études du CAUE est pluridisciplinaire (architecte, urbaniste, paysagiste, technicien bâtiment) et travaille en partenariat avec tous les acteurs du cadre de vie. La publication, récemment réactualisée, du guide : « **Pour un urbanisme durable en Ariège** » est particulièrement représentative de cette démarche de travail en collaboration. De même, l'organisation du "forum pour un urbanisme durable", au côté du Conseil départemental, le 12 mars prochain illustre concrètement sa mission d'information et de sensibilisation des publics aux enjeux du développement durable dans l'évolution de notre cadre de vie.

Le site internet du CAUE de l'Ariège un espace de ressource et de renseignement.

Le site internet du CAUE propose trois entrées définies en fonction du profil des utilisateurs : **Particuliers, Collectivités et Enseignants**.

Chacune d'elle présente des contenus adaptés aux principales demandes de ces publics : méthodologie et démarches pour celui qui veut construire, domaines d'intervention pour les collectivités et les enseignants.

Il agrège un certain nombre de ressources thématiques en matière de réalisations (projets), d'actions (déclinées sous forme de fiche synthétiques ou de dossiers thématiques) et de publications téléchargeables.

Inscrivez-vous à la Lettre d'information du CAUE de l'Ariège sur : www.caueariège.org





CONSEIL ET INFORMATION DES COLLECTIVITÉS

Le CAUE conseille les maîtres d'ouvrages publics qui en font la demande (communes, groupements de communes, PETR, département, EPCI). Il offre les compétences pluridisciplinaires de son équipe et apporte son savoir-faire pour l'aménagement de l'espace, un accompagnement professionnel ainsi qu'un point de vue extérieur. Le CAUE opère en amont des projets de construction, de réhabilitation, d'aménagement en site rural ou urbain, en dehors du champ de la maîtrise d'œuvre.

Il intervient pour la création de logements sociaux, bâtiments publics (mairie, école, maison de santé, maison de retraite, bibliothèque, ateliers communaux, halle, office du tourisme, médiathèque, musée, bâtiments patrimoniaux non protégés), l'aménagement de traverses d'agglomérations et d'espaces publics (places, espaces verts, parcs et jardins), cimetières, la restauration d'éléments de petit patrimoine, la réhabilitation de façades et l'aménagement de zones d'activités.

Réalisé en amont, au stade de l'intention, le conseil est développé sous la forme d'un dossier d'aide à la décision destinée à apporter à la collectivité des éléments d'ajustement de son projet en regard de ses moyens et des particularités de son territoire. Il s'appuie sur une approche globale et une vision transversale de la commune. Il s'agit de relever et de mettre en évidence les enjeux, atouts, caractéristiques architecturales, patrimoniales et paysagères du territoire et de les prendre en compte dans les projets de la commune. Le CAUE alerte et informe également la collectivité sur les éléments à traiter dans le cadre de son programme : accessibilité, rénovation énergétique, protections diverses, règles d'urbanisme, aides financières...



L'exemple

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET PATRIMOINE

Salle des fêtes - Commune de Quié



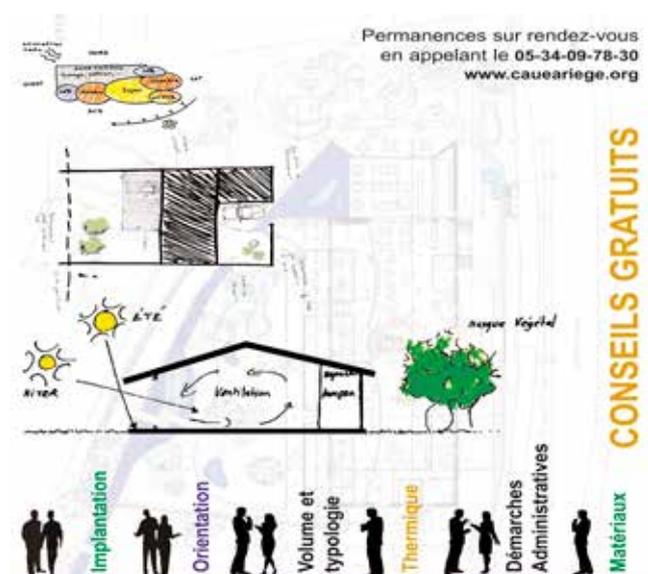
La salle des fêtes de Quié a été créée dans une ancienne halle qui accueillait à l'origine le marché. Le bâtiment a donc été fermé et transformé. Le volume ainsi produit est très grand, mal isolé, il est difficile à chauffer et la facture électrique est élevée.

Après un diagnostic rapide quant aux travaux à prévoir à l'intérieur du bâtiment, les conseils portent également sur une isolation par l'extérieur permettant de conserver les qualités architecturales de l'édifice d'origine : préservation de l'avancée en béton, des diverses modénatures au niveau de l'arc en pignon et des redents qui seront traités avec la même finition que la façade. La fiche fait également le point sur la législation en vigueur ainsi que sur les différents travaux à envisager, leur coût approximatif et les différentes aides mobilisables.



CONSEIL ET INFORMATION DES PARTICULIERS

Le conseil aux particuliers poursuit un double objectif : il s'agit, d'une part, de rendre un service aux personnes qui se lancent dans une opération de construction ou de rénovation et d'autre part de préserver l'intérêt public (respect du patrimoine, gestion du cadre bâti).



Le service est assuré sous forme de permanences tenues les **vendredis, toute la journée sur rendez-vous, au siège du CAUE à Foix**. Les conseils sont gratuits et interviennent le plus en amont possible de la demande d'autorisation de construire. Pour la plupart des pétitionnaires cette étape préalable est l'occasion de se poser les bonnes questions et de s'informer sur les réglementations. Ils peuvent également consulter le site internet du CAUE.

Les conseils portent le plus souvent sur des constructions d'habitations neuves (implantation dans la parcelle, respect de la réglementation locale, orientation, aspect architectural, distribution intérieure...) mais aussi sur des rénovations et restaurations (comportement du bâti ancien, respect du patrimoine architectural, rénovations énergétiques). Ils peuvent concerner également des bâtiments agricoles ou d'activités ainsi que des projets d'hébergements touristiques ou d'aménagement (lotissements...).



L'acte de bâtir

LE FIL CONDUCTEUR DU CONSEIL

Évaluer l'impact du projet dans son site d'accueil



Maison bioclimatique - Le Carla-Bayle

L'acte de bâtir n'est pas anodin : chaque individu qui construit participe de la transformation du paysage urbain ou rural, dans lequel le nouveau bâtiment va s'inscrire. A ce titre, la construction individuelle peut avoir un fort impact. A partir de ce constat, il s'agit de trouver une cohérence avec le site en présence.

Pour cela, la bonne connaissance de l'identité du territoire sur lequel vient s'implanter la construction est prépondérante. Dans le même sens, l'analyse des caractéristiques des lieux donne des indications : la continuité avec le bourg existant est induite par le découpage des parcelles et l'implantation de la maison sur celle-ci, le relief du terrain conditionne l'adaptation du bâtiment à la pente...



Le guide "Pour un urbanisme durable en Ariège" explique comment appliquer la démarche de développement durable aux questions d'urbanisme.

Élaboré en partenariat avec le Conseil départemental de l'Ariège, la Direction Départementale des Territoires, l'association des Maires et des élus de l'Ariège, la chambre d'agriculture et le CAUE, ce document vise à sensibiliser les élus du territoire à la prise en compte du développement durable dans les documents d'urbanisme. Cadre de référence commun aux différentes collectivités, il a pour objectif d'accompagner les porteurs de projet au plus près de leurs besoins.

Depuis 2008, cet outil est très utilisé par l'ensemble des partenaires et des bureaux d'études.

En septembre 2015, il a fait l'objet d'une refonte importante au regard des lois Grenelle et ALUR.

Parallèlement, depuis la première édition, des expériences et projets intéressants ont été réalisés. Afin de les faire connaître et d'entretenir le débat sur ces questions, le Conseil départemental et le CAUE, associés aux autres partenaires, proposent en mars prochain un forum de l'urbanisme durable.

Cette manifestation permettra, au-delà de la présentation rapide du nouveau guide, de mettre en lumière deux projets particulièrement représentatifs de cette démarche : le PLU Intercommunal de l'Arize, approuvé en 2015 et le nouveau quartier de « Libre-Lèze » créé tout récemment à Saint-Sulpice-sur-Lèze (31).

Les comptes rendus de ces opérations seront assurés par les élus en charge des projets et leurs bureaux d'études respectifs. Une large place sera réservée au débat qui ne manquera pas de s'amorcer avec les participants (élus et techniciens) invités à cette occasion.

Pour un urbanisme durable en Ariège :

Disponible au téléchargement sur :

<http://www.caue-mp.fr/> Rubrique : Base documentaire

FORUM POUR UN URBANISME DURABLE EN ARIÈGE

Le 12 MARS 2016

Centre Universitaire de Foix

Programme :

8H45 accueil des participants

Dans le hall : exposition du CAUE de la Haute-Garonne : « Extensions urbaines, la suite dans les idées ».

9h00 discours d'ouverture des partenaires

9h30 - 10h15 : présentation du guide

10h15- 11h : présentation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'Arize

11h- 11h45 : présentation de l'opération « Libre-Lèze » à Saint Sulpice sur Lèze

11h45 : conclusion de la matinée

12h : apéritif de clôture

Renseignements et inscription (avant le 3 mars) :
caue.ariège@orange.fr

Le " Trait d'union " de Juin
aura pour thème l'Urbanisme
Retour sur le forum pour un urbanisme
durable, PLUI, etc.

Informations et inscription à la newsletter
du CAUE de l'Ariège sur

www.caueariège.org



Pour contacter le CAUE : **Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ariège**,

10 Rue Rhin et Danube - BP 60023 - 09001 Foix CEDEX

Tél : 05 34 09 78 30 - **Courriel** : caue.ariège@orange.fr - **Site web** : www.caueariège.org

Directrice de publication : Karine Orus-Dulac, Présidente du CAUE

Conception graphique : CAUE de l'Ariège